

Session après conciliation

U-6185

1.2.A

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Roberto GALLUCCIO Date et signature (2) Le 11 septembre 2007
Administrateur-délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) *[Signature]*

APPROFONDISSEMENT DES NOTIONS DE BASE DE L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L' ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

CODE (3) <i>985133U21CA</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903
-----------------------------	--------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) inférieur (1) qualification (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF :

Code de l'unité de formation : (3) 9871 98513302101	Code du domaine de formation (4) 903
-------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 60 périodes

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Communication	CT	B	15
Développement de l'enfant : aspects spécifiques	CT	B	7
Santé, soins et hygiène : aspects spécifiques	CT	B	5
Organisation et gestion éducative dont l'élaboration d'un projet d'accueil	CT	B	7
Perfectionnement aux activités créatives et d'éveil	CT	B	4
Législation et déontologie : approfondissement	CT	B	10
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXX		12
		Total des périodes	60

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Nicole SCHETS
Directriceb) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :


ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

COPIE CONFORME

Date : 17.10.07

Signature :



J. LEONARD
Administrateur pédagogique

(1) Biffer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF :

APPROFONDISSEMENT DES NOTIONS DE BASE DE L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L' ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1^{er} et 2^e du décret du 16 avril 1991, l'unité de formation devra:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément aux articles 13 et 14 de l'arrêté du gouvernement de la communauté française du 17 décembre 2003 (Moniteur belge du 19 avril 2004) fixant le code de qualité de l'accueil, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'approfondissement des compétences nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant et aux spécificités du type d'accueil organisé ;
- ◆ s'inscrire dans le prolongement de la formation de base relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.

La formation continue vise à permettre à l'étudiant qui assure des prestations dans le cadre de l'accueil extra-scolaire :

- ◆ d'assumer son rôle dans le respect du projet d'accueil du service dont l'accueillant(e) dépend;
- ◆ d'assurer auprès des enfants une présence stimulante et épanouissante;
- ◆ d'assurer une prise en charge de l'enfant qui favorise son épanouissement sur les plans physique, psychologique et social selon un projet d'accueil répondant aux exigences du « code de qualité de l'accueil » tel que défini par la réglementation actuelle.

<p style="text-align: center;">APPROFONDISSEMENT DES NOTIONS DE BASE DE L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L' ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE</p>

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Le Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire du 3 juillet 2003 prévoit que les accueillant(e)s et responsables de projet d'accueil au sein du programme CLE poursuivent en cours de carrière, et par période de trois ans, une formation continuée d'un minimum de cinquante heures.

L'accès à cette unité de formation est conditionnée à la disposition d'un des titres, diplômes, certificats ou brevets attestant des formations visées à l'article 18 du décret ou par dérogation avoir suivi une formation continuée de minimum cent heures portant sur les contenus de formation visés à l'article 18, alinéa 1^{er}, 1. de ce Décret.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de la formation Initiation à l'animation pour les personnels chargés de l'accueil extra-scolaire (Convention) de l'enseignement secondaire, de transition du degré supérieur de l'enseignement de promotion sociale.

**APPROFONDISSEMENT DES NOTIONS DE BASE DE
L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L'
ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE**

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES
GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Le nombre maximum d' élèves par groupe est de 20 élèves.

APPROFONDISSEMENT DES NOTIONS DE BASE DE L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L' ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

PROGRAMME

Par une démarche participative basée sur l'expérience de l'accueillant, la formation vise à développer des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux relatifs :

- ◆ à la mise en place d'interventions et de projets qui facilitent le travail, en particulier la communication, avec les enfants, leurs parents, le service dont l'accueillant(e) dépend,
- ◆ au développement psychosocial, psychomoteur et psychopédagogique des enfants,
- ◆ à la santé, l'hygiène et à la prévention des accidents,
- ◆ à l'organisation et la gestion éducative selon un projet d'accueil qu'il aura défini,
- ◆ à la mise en place d'activités créatives et d'éveil adaptées aux différents contextes et moments de l'accueil extra-scolaire
- ◆ à la législation, l'organisation socioprofessionnelle et la déontologie de l'accueil dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial.

Les points de ce programme sont des pistes possibles pour l'élaboration d'un programme spécifique à chaque groupe et permettre ainsi la rencontre de souhaits plus spécifiques.

Dans le cadre de la communication au départ d'exemples et/ou de mises en situation d'accueil l'étudiant sera capable

- ◆ d'analyser les caractéristiques essentielles de la dynamique des groupes adaptées aux groupes d'enfants, y compris les situations de tension et de conflit ;
- ◆ de proposer des réponses pour résoudre ces situations de tension ou de conflit ;
- ◆ de proposer des pistes d'amélioration de la communication appliquée aux relations de travail : parents, collègues, supérieurs hiérarchiques, ...

Dans le cadre du développement de l'enfant dans une optique de développement global de l'enfant l'étudiant sera capable

- ◆ d'analyser une situation (jeu, temps libres...) et de faire des propositions d'amélioration
- ◆ de définir la part d'autonomie laissée à l'enfant
- ◆ de dégager les attitudes et les initiatives susceptibles de favoriser un développement optimal psychomoteur et psychosocial de l'enfant

APPROFONDISSEMENT DES NOTIONS DE BASE DE L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L' ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Dans le cadre de la santé, soins et hygiène

L'étudiant sera capable :

- ◆ de développer des projets visant à l'amélioration des conditions de santé, de soin et d'hygiène
- ◆ de déterminer les signes de maltraitance et d'y réagir en concertation avec le(s) responsable(s) du milieu d'accueil.
- ◆ d'assurer les conditions d'un environnement sain et sûr, tant en ce qui concerne le cadre matériel que les habitudes de vie ;

Organisation et gestion éducative

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer divers projets pour la transmission des informations relatives au vécu quotidien ainsi que des habitudes des enfants à transmettre pour assurer la continuité et la stabilité dans leur prise en charge
- ◆ d'assurer les conditions d'un environnement sain et sûr, tant en ce qui concerne le cadre matériel que les habitudes de vie
- ◆ d'élaborer un projet d'accueil

Perfectionnement aux activités créatives et d'éveil

L'étudiant sera capable :

- ◆ de concevoir, d'expérimenter et d'évaluer des activités créatives et d'éveil culturel telles que :
 - ◆ éveil musical,
 - ◆ conte,
 - ◆ lecture,
 - ◆ expression corporelle,
 - ◆ expression artistique,
 - ◆ jeux,
 - ◆ ... ;
- en tenant compte :
- ◆ du nombre d'enfants,
 - ◆ de leur niveau de développement, de leurs préférences et de leurs intérêts.

**APPROFONDISSEMENT DES NOTIONS DE BASE DE
L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L'
ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE**

Législation sociale et approfondissement

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser des situations professionnelles et d'y apporter des solutions en fonction des obligations liées à sa fonction

- ◆ de mesurer l'importance pour l'activité professionnelle de l'accueillant(e) :
 - ◆ de la formation continuée,
 - ◆ de l'analyse de la pratique avec d'autres professionnels de façon à prendre une distance critique par rapport aux situations rencontrées et à ses propres idées,

APPROFONDISSEMENT DES NOTIONS DE BASE DE L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L' ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, en fonction des thèmes choisis, l'étudiant sera capable :

D'élaborer un projet d'accueil en précisant,

- ◆ le cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit,
- ◆ l'organisation concrète du lieu d'accueil,
- ◆ le rôle éducatif de l'accueillant(e) qui
 - ◆ facilite la communication ;
 - ◆ participe au développement et à l'activité de l'enfant ;
 - ◆ assure le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de santé.

De concevoir des activités d'animation spécifiques adaptées visant le développement global, l'autonomie et le bien-être des enfants

De respecter les règles de déontologie inhérentes à sa fonction

D'envisager des stratégies de communication adaptées

De proposer des critères d'évaluation de son action

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la cohérence de la démarche,
- ◆ l'adéquation et la précision dans l'utilisation du vocabulaire,
- ◆ le sens critique,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

**APPROFONDISSEMENT DES NOTIONS DE BASE DE
L'ANIMATION POUR LES PERSONNELS CHARGES DE L'
ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE**

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 09 Nov 2007
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 4185

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : APPROFONDISSEMENT DES NOTIONS DE BASE DE L'ANIMATION POUR
LES PERSONNELS CHARGES DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 985133U21C1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Régine Renard ou Carine Cacheux (02/690.87.08 ou 02/690.87.11)